M. Murphy:

- D. D'après ce mémorandum que l'on nous a remis et votre carte portant une ligne rouge entre Toronto et Stratford, je remarque que vous comptez expédier du gaz pour emmagasinage dans les vieux champs de pétrole et de gaz de l'ouest de l'Ontario. Pouvez-vous me dire de quels champs, dans cette région, vous pensez vous servir pour fins d'emmagasinage au cours des mois d'été?—R. Nous ne le pouvons pas actuellement. Un géologue-conseil est à évaluer quelques-uns des vieux champs dans le sud de l'Ontario. Nous savons que plusieurs peuvent servir à l'emmagasinage du gaz, mais nous n'avons tenté d'acquérir aucun de ces terrains, parce que nous pensons qu'il vaut mieux attendre que le pipe-line fonctionne.
- D. Connaissez-vous un peu la compagnie qui transporte actuellement le gaz en Ontario?—R. Oui, d'une manière générale.
 - D. Êtes-vous en relations avec cette compagnie?-R. Non.
 - D. En aucune façon?—R. Non.
- D. Une dernière question. Je voulais la poser tantôt. Vous venez vous établir ici; je présume donc que quelqu'un de votre organisation connaît le prix du gaz entrant dans l'Ontario?—R. Nous le connaissons d'une manière générale, pas en détail. Nous avons vu dans les journaux que le Tennessee a offert de fournir du gaz au sud de l'Ontario. L'un des aspects de cette proposition est important puisque ce gaz américain est de la surproduction dont on veut se débarrasser; il sera livré pendant les mois d'été.
- D. Je parle du gaz qui est livré actuellement. En connaissez-vous les prix?—R. Seulement de façon générale. Nous croyons que le gaz que nous vendrons tout à fait au début de l'entreprise, dans cette région, pourra faire concurrence aux prix de ce gaz américain. Ce dernier tombe sous la juridiction de la commission fédérale d'énergie qui a établi comme précédent, que ce sera toujours du dumping, c'est-à-dire que les consommateurs canadiens en seront privés si les États-Unis en ont besoin. D'un autre côté, le pipe-line que nous projetons fournira à ce marché de l'Est une quantité de gaz toujours considérable d'année en année. Dans le premier cas, les importations de gaz américain diminueront graduellement au rythme de l'augmentation de la population aux États-Unis; notre entreprise, au contraire, accroîtra son débit avec les années.
- D. A part des villes populeuses comme Montréal et Toronto, est-ce qu'il y a d'autres endroits ou vous pouvez trouver des facilités d'emmagasinage comparables à celles du sud de l'Ontario?—R. Il y a quelques réservoirs d'acier pour l'emmagasinage du gaz artificiel ici et là, mais ils sont peu importants.
- D. A votre connaissance, avez-vous emmagasiné du gaz dans d'autres champs auparavant?—R. Oui, monsieur.
- D. En avez-vous perdu beaucoup?—R. On peut se permettre d'en perdre 15 p. 100 sans trop en souffrir.

M. Conacher:

D. Cette compagnie n'aura pas le monopole dans les petits centres dont on parlait tantôt. Il y a, par exemple, à Vermillion (Alberta) une petite compagnie qui dessert la localité à même les champs de gaz de l'endroit. Elle pratique à son compte des forages dans la région. Vegreville est un autre exemple; je crois que dans cette région, le gaz servira à la consommation locale, indépendamment des grands pipe-lines. De plus, au sujet des prix, question qui semble inquiéter le comité, quand la compagnie de pipe-line pénétrera dans l'Ontario, elle aura à faire concurrence à des compagnies comme l'Union Gaz, et elle devra vendre à des prix inférieurs ou équivalents. Pour ce qui est de charger des prix exorbitants, l'Union Gas fonctionne depuis